

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 052\_2023**

**Séance du vendredi 15 décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois,  
Le vendredi quinze décembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 15 décembre dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

**Étaient présents :**

Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints,  
Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Maxime ROSKOSCHNY, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY  
Conseillers municipaux

**Étaient excusés :**

Mme Domitille DENEUVILLE, ayant donné procuration à Mme Brigitte DELANNOY  
Mme Justine DURETETE, ayant donné procuration à Mme Catherine WILLEMS

**Était absent :**

M. Bertrand TRINEL

Secrétaire de séance : Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 20h00

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2024 - OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT.**

**VU**

Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 1612-1 autorisant le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent ;

Préalablement au vote du budget primitif 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Les dépenses d'équipements du budget principal votées sur l'exercice 2023 par le conseil municipal s'élève à **730 993.52 € (hors crédits de report)**, ce qui autorise une ouverture de crédits à hauteur de **182 748.38 € (25 %)**.

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;  
Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :  
(14 voix POUR)**

- **AUTORISER** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal de la commune avant le vote du budget primitif 2024 selon le tableau ci-après :

Chapitre / Désignation	Crédits votés au BP 2023 en €	Montants anticipés autorisés en €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	64 100	16 025
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	326 393.52	81 598.38
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	340 500	85 125
<b>TOTAL</b>	<b>730 993.52</b>	<b>182 748.38</b>

- **CHARGER** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.



Jocelyne DURUT,  
Maire d'HAVERSKERQUE